



Newsletter  
Décembre 2021



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29

[aymeric.champeil@mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19

[christophe.olivier@mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)

#### My PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron 75008

Bordeaux : 2 rue Marc

Sangnier 33130 Bègles

T. +33 1 45 00 09 40

F. +33 1 45 00 09 47

[contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)

[www.mypensionxper.com](http://www.mypensionxper.com)

SAS au capital de 100 000€

RCS 881 739 858 Bordeaux

Enregistrée à l'ORIAS sous le

numéro 20002563 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

en qualité de :

- Conseiller en investissements

financiers adhérent de la

CNCF Patrimoine association

agrée par l'Autorité des

Marchés Financiers (AMF)

- Intermédiaire en Assurance

sous le contrôle de l'Autorité de

Contrôle Prudentiel et de

Résolution (ACPR)

A suivre LE FOCUS DU MOIS en page 2 :

### L'ÉPARGNE RETRAITE EN 2021

## L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Il est toujours délicat de tirer un bilan annuel un mois avant la clôture, au risque de se voir contredire par l'actualité du mois de décembre. Alors que **le risque sanitaire revient sur le devant de la scène**, l'exercice est particulièrement périlleux cette année et invite à prendre de la hauteur. Après un cru 2020 extraordinaire marqué par un saut dans l'inconnu (pandémie mondiale et arrêt forcé de l'économie) puis un profond soulagement et un indicible espoir, 2021 est apparu jusqu'ici comme le début du lent retour vers la normalité. La vie a repris son cours à la sortie des confinements. Les ambitieuses politiques publiques ont soutenu le pouvoir d'achat, donc la demande et la croissance, et maintenu à flot les entreprises en difficulté, à tel point que surchauffe et inflation font plus que pointer leur nez. La question qui se pose est désormais de savoir si l'économie mondiale, convalescente de la Covid-19, est en mesure de se passer de son traitement de choc fabriqué à base de politiques monétaires accommodantes.

**La vie des marchés financiers a aussi repris un cours plus normal en 2021, sur le chemin de la sérénité et de la rationalité.** Les incertitudes macroéconomiques autour de la poursuite des politiques monétaires et de la réalité de l'inflation ont perturbé les marchés obligataires. En revanche, l'actualité des sociétés et les publications de résultats ont recommencé à rythmer les évolutions boursières des actions, après une année 2020 passée à guetter la pandémie et classer les entreprises entre « Stay at Home » et « Back to Work ». La pandémie n'est pas encore derrière nous, mais les vaccins ont offert une sorte de coussin de sécurité aux actions, tout comme l'abondance de l'épargne, conséquence des politiques de soutien. S'il s'avérait que les vaccins ne protégeaient pas efficacement contre de nouvelles mutations ou si les banques centrales coupaient brutalement le robinet de l'argent facile, l'apparente sérénité pourrait voler en éclats. Ce n'est pas notre scénario central. En revanche, le contexte milite selon nous pour augmenter **la flexibilité des allocations** afin d'apporter plus d'agilité dans la perspective de marchés retrouvant plus de volatilité.

## L'ACTUALITE DE L'ÉPARGNE RETRAITE

A l'occasion des deux ans du Plan Epargne Retraite (PER), le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance avait demandé le 30 septembre dernier qu'un travail de Place soit mené afin qu'une solution de transparence précontractuelle et annuelle soit proposée d'ici janvier. La Direction Générale du Trésor (DGT) a depuis fait part aux acteurs du secteur de deux mesures sur lesquelles elle propose aux professionnels de s'engager :

- publication sur le site internet des producteurs et des distributeurs d'un **nouveau tableau ad hoc synthétisant les principaux frais** de chaque contrat, à la fois au titre du contrat et aussi des supports d'investissement, sur le modèle du tableau du rapport de la présidente du CCSF. Cette mesure, appliquée aux contrats de PER individuels, devra également concerner les contrats d'assurance-vie en cours de commercialisation.

- Dans l'annexe financière des contrats, ajout dans le tableau de présentation des supports d'une colonne présentant la **somme des frais au titre du contrat et du support concerné**.

My PENSION xPER soutient évidemment toute initiative permettant de mieux visualiser les frais totaux et de mettre ainsi en évidence la particularité de notre PER, à savoir **l'investissement dans des parts « Clean Shares » à frais réduits**, car supprimant les rétrocessions versées par les sociétés de gestion aux distributeurs.



## LE FOCUS DU MOIS

### L'ÉPARGNE RETRAITE EN 2021

#### SUCCES D'ESTIME DES NOUVEAUX PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) MALGRÉ UN DEFICIT DE NOTORIÉTÉ

Publié en février 2021, le baromètre annuel IPSOS pour le Cercle des Épargnants notait une nette amélioration de l'opinion sur le nouveau PER par rapport à ses prédécesseurs (PERP, Madelin). A tel point que le PER est devenu aux yeux des Français en 2021 le **meilleur produit d'épargne pour la retraite** (32% des sondés) devant l'assurance vie (28%). Pour autant, le niveau de connaissance du PER restait modeste, avec seulement 11% des sondés qui déclaraient bien connaître le PER, 37% qui le connaissaient vaguement et 52% qui ne le connaissaient pas du tout. La multiplication des offres et la couverture médiatique pendant l'année semblent de nature à améliorer nettement ces chiffres pour le baromètre 2022.

Les résultats du baromètre sont en ligne avec notre retour d'expérience : une fois qu'ils ont pris connaissance des modalités des nouveaux PER, au-delà de l'avantage fiscal dont le principe n'a pas changé, de nombreuses caractéristiques intéressent les Français, notamment le fait de pouvoir récupérer l'épargne de façon anticipée pour l'achat d'une résidence principale et la possibilité de sortie en capital, éventuellement fractionnée. Les améliorations de la Loi PACTE (2019) ont bien fortement renforcé l'attractivité de l'épargne retraite par capitalisation. Pour autant, certains anciens contrats jouissent d'avantages acquis en particulier sur les modalités de rente (table de mortalité et/ou taux technique garanti) qui nécessitent une analyse détaillée avant d'envisager le transfert sur un nouveau PER. Il n'y a pas eu d'évolution législative sur l'épargne retraite en 2021, hormis une loi relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire. Ce texte doit permettre aux bénéficiaires de ne pas perdre de vue leur contrat, ou de les retrouver, grâce à une information accrue et simplifiée de la part des assureurs et des entreprises.

#### SUCCES DE COLLECTE DES NOUVEAUX PER

Les nouveaux PER ont fêté leurs deux ans d'existence avec des chiffres de collecte qui dépassent les objectifs des pouvoirs publics selon la Fédération Française de l'Assurance. A fin septembre, les versements 2021 sur un PER individuel s'élèvent à 10,6 milliards d'euros, pour une collecte nette de 3 milliards d'euros, soit autant que sur l'ensemble de l'année 2020, sachant que le dernier trimestre est traditionnellement le meilleur du fait de l'avantage fiscal calendaire. **Le nombre d'assurés détenteurs d'un PER dépasse les 2 millions**. Les encours s'élèvent à 24,3 milliards d'euros. La majorité des nouveaux encours provient de transferts d'autres contrats épargne retraite (609 millions d'euros sur 1,1 milliard en septembre 2021). Les chiffres témoignent ainsi à la fois du **dynamisme de l'épargne retraite par capitalisation en 2021** et de **l'attractivité des nouveaux PER** par rapport aux anciens contrats.

#### NOURRI PAR LES INQUIETUDES SUR LE SYSTEME DE RETRAITE OBLIGATOIRE PAR REPARTITION

Dans le baromètre précité, 6 français sur dix se disaient inquiets pour leur retraite et 82% craignaient de manquer d'argent. Les événements et les études publiées en 2021 ne sont pas de nature à les rassurer.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a ainsi publié en mars 2021 un épais dossier sur le thème « Epargne Retraite : que change la loi Pacte ? ». Selon les dernières projections du COR, le taux de remplacement à la liquidation (retraite par rapport au dernier salaire) devrait baisser entre les générations 1955 et 2000 de 9 à 14 points selon le scénario économique. Cette diminution du taux de remplacement entraînera une diminution du niveau relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population. De 102,9 % en 2018, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait en 2070 dans une fourchette comprise entre 83 % et 75% selon les scénarios.



Pour combler ce déficit, une solution est l'épargne supplémentaire par capitalisation. Le COR a calculé qu'avec un effort d'épargne de 1 % du salaire annuel à partir de 45 ans, un individu qui souscrit un contrat de rente viagère obtient un taux de remplacement additionnel moyen pendant la retraite compris entre 0,47 % et 1,03 %, selon la combinaison des paramètres de rendement de l'épargne (entre 1 % et 5 % dans la phase d'épargne) et d'âge de liquidation de la rente (entre 63 et 67 ans). Mais c'est surtout la durée de l'épargne qui permet d'accroître le taux de remplacement. Au lieu de 1,03% de rente pour 1% cotisé avec un démarrage à 45 ans, un épargnant obtient 1,77% pour un début à 35 ans. La retraite sourira à ceux qui épargnent tôt !

Si la Réforme des Retraites est pour l'instant une victime collatérale de la pandémie de Covid-19 en termes de calendrier, il y a fort à parier que le sujet reviendra tôt au tard sur la table, au moins sur sa dimension technique, tant l'immobilisme est désormais impossible dans le domaine, avec à la clé une nécessité de travailler plus longtemps pour maintenir son niveau de retraite actuel.

Les comptes du régime Agirc-Arrco, qui sert les retraites complémentaires obligatoires de plus de 13 millions de retraités avec les cotisations de plus de 23 millions de salariés, ont replongé en 2020, plombés en particulier par le recours massif au chômage partiel qui l'a privé de nombreuses cotisations. Si le régime n'était pas en danger immédiat, les partenaires sociaux ont dû se résoudre à proposer une nette sous-indexation des pensions en novembre 2021 avec une hausse limitée à 1%, loin de l'inflation mesurée par l'INSEE et encore plus de celle perçue par les Français.

Les déboires liés à la pandémie ont également affecté un régime de retraite par capitalisation à points, le COREM géré par l'UMR (Union Mutualiste Retraite à laquelle participe la MGEN) qui sert 153 000 adhérents (principalement des fonctionnaires). Les pensionnés vont subir une baisse de 12,6% de leur pension dès le 1er janvier 2022. Cette baisse de la valeur de service du point était inéluctable, conformément au Code de la Mutualité car le taux de couverture (Valeur de l'épargne collective plus Performances de la gestion financière divisées par Rentes à Verser) était inférieur à 100 pour la troisième année consécutive. Cet épisode douloureux pour les adhérents COREM doit inciter tous les détenteurs de contrats d'épargne retraite supplémentaire basés sur des systèmes à points à se pencher sur la nature exacte de leur garantie sur la valeur de service du point.

Face aux difficultés actuelles et à venir de notre système de retraite obligatoire par répartition, les nouveaux PER nés de la Loi PACTE de 2019 apportent une réponse qui semble avoir vocation à devenir universelle.

## LE FOCUS SUR LES FRAIS

Les pouvoirs publics se sont d'ailleurs félicités des très bons chiffres de collecte, mais se sont à juste titre emparés d'un sujet qui pourrait freiner leur développement : l'accumulation et l'opacité des frais pesant sur la performance des contrats.

Publié fin juillet, le rapport du Comité Consultatif du Secteur Financier sur les nouveaux plans d'épargne retraite tire trois constats irréfragables. Les frais des PER individuels assurance, qui incluent les frais des assureurs et les frais des sociétés de gestion, sont nombreux, quels que soient les acteurs et les contrats considérés. Cette accumulation de frais pèse sur le rendement des contrats à fortiori dans un environnement de taux bas. L'information sur ces frais – notice et annexe financière – est peu accessible sur les sites internet de nombreux établissements. En outre, l'épargnant ayant souscrit un PER ne dispose pas de la somme des frais annuels de gestion totaux – assurance + société de gestion –, sur le relevé d'information. Le rapport fait état de frais totaux moyens observés de près de 3% pour des investissements en actions (frais de contrat de 0,85% plus frais de gestion des OPC de 1,90% dont 0,87% de rétrocessions de commissions), auxquels s'ajoutent une moyenne de 3,18% de frais sur versement maximaux et des frais divers (sur arbitrages, sur arrérages...). Pourtant, le CCSF note à juste titre qu'on voit apparaître de nouvelles offres simplifiées et adaptées à un large public qui offrent des niveaux de frais bien plus bas.

Parallèlement, la Commission des Finances du Sénat a publié début octobre un rapport instructif sur la protection des épargnants incluant 17 recommandations sur 4 axes principaux : poursuivre l'encadrement de certaines catégories de commissions, permettre à l'épargnant de faire un choix plus éclairé, développer et adapter les produits existants aux nouvelles contraintes du marché de l'épargne,



My  
PENSION  
xPER

MY PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron - 75008

Bordeaux : Cité Numérique

2 rue Marc Sangnier - 33130 Bègles

Tel : +33 1 45 00 09 40

E-mail : [contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)

accentuer le contrôle des acteurs du marché de l'épargne. Les rapporteurs observent la persistance des rétrocessions et ses effets négatifs. Ils demandent une évaluation au niveau européen des effets d'une interdiction des rétrocessions, comme celle en vigueur au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Si le débat sur les frais était nécessaire, il ne doit pas occulter la qualité du conseil prodigué par le professionnel, en amont et pendant la vie du contrat, dans un domaine qui reste complexe.

My PENSION xPER n'avait pas attendu ces rapports pour supprimer dans son Plan d'Epargne Retraite unique en son genre les rétrocessions versées par les gérants d'actifs, permettant ainsi de réduire le niveau de frais, d'améliorer la transparence et la lisibilité pour les investisseurs et d'éliminer les potentiels conflits d'intérêt qui en résultent.

Tous les éléments semblent réunis pour une poursuite du développement des PER en 2022 après une année 2021 record.

**UN SERVICE MY PENSION :  
L'AUDIT DE VOTRE EPARGNE RETRAITE SANS ENGAGEMENT  
LA SIMULATION DE VOTRE AVANTAGE FISCAL, DE VOTRE CAPITAL ACQUIS ET DE VOTRE RENTE**

**Nous sommes à votre disposition au 01 45 00 09 40 ou [contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)**

**SIMULEZ VOTRE AVANTAGE FISCAL EN LIGNE**